

AMNESTY INTERNATIONAL

Index AI : NWS 11/45/91 - ÉFAI

NOUVELLES HEBDOMADAIRES

Informations à l'attention du public

27 NOVEMBRE 1991

1

¹ Ces informations font partie intégrante de la campagne permanente d'Amnesty International en faveur des droits de l'homme. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à prendre contact avec nos sections ou nos groupes francophones.

BELGIQUE, tél. 538 81 77, télécopie 537 37 29
CANADA, tél. 514-766 97 66, télécopie 514-766 20 88
COTE-D'IVOIRE, tél. 32 46 60
FRANCE, tél. 49 23 11 11, télécopie 43 38 26 15
LUXEMBOURG, tél. 48 16 87, télécopie 48 36 80
MAURICE, tél. 45 82 38
SÉNÉGAL, tél. 21 30 50
SUISSE, tél. 31-25 79 66, télécopie 31-263 647
TUNISIE, tél. 353 417, télécopie 352 671.

S'il n'y a pas de bureau d'Amnesty International dans votre pays, prenez contact avec le Secrétariat international de Londres.

SECRETARIAT INTERNATIONAL, tél. 71 413 55 00, télécopie 71 956 11 57.

La version originale en langue anglaise de ce document a été éditée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, London WC1X 8DJ, Royaume-Uni, sous le titre Weekly Update Service 44/91, Index AI : NWS 11/44/91, 21 November 1991. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - 22 novembre 1991.

PEROU

Nouvelles informations sur les violations des droits de l'homme

(Index AI : AMR 45/WU 04/91)

Amnesty International a publié, le 21 novembre 1991, un encart publicitaire dans trois quotidiens nationaux péruviens pour appeler les forces gouvernementales et les groupes armés d'opposition du Sentier lumineux et du Mouvement révolutionnaire Túpac Amaru à respecter les droits de l'homme.

Dans ce texte, l'Organisation rappelle que des milliers de personnes ont été sommairement exécutées ou ont "disparu" au Pérou depuis 1980, et qu'un sentiment d'impunité est répandu dans les forces armées. Amnesty International condamne en outre catégoriquement les massacres délibérés et arbitraires commis par le Sentier lumineux et le Mouvement révolutionnaire Túpac Amaru.

L'Organisation continue à recevoir des informations sur des atrocités ; elle est préoccupée par dix "disparitions" et par une exécution extrajudiciaire signalées dans la région d'Alto Huallaga entre le 8 août et le 19 novembre 1991 ; ces actes seraient tous imputables à l'armée. Amnesty International a instamment prié les autorités d'ouvrir sans délai une enquête sur ces "disparitions" et sur ce meurtre.

L'Organisation déplore également le massacre, commis le 3 novembre 1991, de 12 hommes, trois femmes et un enfant de neuf ans. Il semble qu'il s'agisse d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par les forces de sécurité ou par des escadrons de la mort paramilitaires agissant avec leur assentiment. Le massacre a été commis lors d'un rassemblement dans la cour intérieure d'un immeuble situé dans le quartier de Barrios Altos, à Lima.

Selon des témoins, une dizaine d'hommes seraient entrés dans la cour en hurlant et auraient ordonné aux personnes présentes de s'allonger par terre ; ils les auraient ensuite abattues avec des armes à feu munies de silencieux.

Des voisins ont affirmé que les agresseurs étaient arrivés à bord de deux voitures dont l'une aurait appartenu au ministère de l'Intérieur et l'autre aux services de la présidence de la République. Les autorités ont déclaré par la suite que les véhicules avaient été volés quelque temps auparavant. Le massacre s'est déroulé à proximité de locaux utilisés par la police et l'armée.

Selon des documents officiels émanant d'un sénateur péruvien, l'immeuble était surveillé depuis 1989 par les services de renseignement, ces derniers pensant qu'il était fréquenté par des sympathisants du Sentier lumineux.

Amnesty International a exhorté les autorités à ouvrir immédiatement une enquête exhaustive et impartiale sur ces meurtres et à garantir la sécurité de tous les témoins.

L'Organisation reste préoccupée par les meurtres délibérés, commis par le Sentier lumineux, de personnes ne participant pas activement aux hostilités.

C'est ainsi qu'en août 1991, des membres du Sentier lumineux ont tué trois prêtres catholiques dans la province de Santa (département d'Ancash) : le 10 août 1991, deux franciscains polonais, les pères Zbigniew Strzalowski et Michal Tomaszek auraient été abattus par des membres du Sentier lumineux alors qu'ils s'entretenaient avec un groupe de jeunes Péruviens ; le 25 août 1991, un prêtre italien, Alessandro Dordi Negroni, aurait été tué de trois balles au visage par des membres du Sentier lumineux

REPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIET-NAM

Libération de Nguyen Chi Thien et de trois autres prisonniers
d'opinion

(Index AI ASA 41/WU 01/91)

Quatre prisonniers d'opinion célèbres auraient été libérés en
République socialiste du Viêt-Nam.

Selon les informations parvenues à Amnesty International, Nguyen Chi Thien, un prisonnier d'opinion de longue date qui faisait partie des 30 cas d'appel du trentième anniversaire de l'Organisation, a été libéré le 22 octobre 1991 d'un « camp de rééducation ». Cet homme avait passé plus de douze ans en détention sans inculpation ni jugement.

L'Organisation a également appris la libération du père Joseph Le Thanh Que, un jésuite incarcéré depuis le 12 décembre 1980, de Doan Quoc Sy, un écrivain célèbre détenu depuis le 2 mai 1984, et de Duong Thu Huong, une femme écrivain et dramaturge de renom, détenue depuis le 13 avril 1991.

Nguyen Chi Thien avait été arrêté pour la première fois en 1958 et condamné à deux ans de travaux forcés dans un « camp de rééducation » pour sa participation à la publication d'un magazine littéraire pendant la campagne des « Cent fleurs », période où une relative liberté d'expression régnait au Viêt-Nam. Libéré en 1961, il avait réintégré un « camp de rééducation » dans le courant de la même année et avait été déclaré « citoyen sous-développé ». De nouveau envoyé dans un camp après une période de liberté (entre septembre 1964 et octobre 1965), il est resté détenu pendant près de treize ans.

Après sa libération, en 1978, Nguyen Chi Thien est rentré dans sa ville natale de Haiphong où il a continué à écrire des poèmes et à donner des cours particuliers d'anglais et de français. Il a été arrêté une nouvelle fois en avril 1979 pour avoir remis un manuscrit de ses poèmes à un diplomate étranger à Hanoï. Sa détention n'a été officiellement reconnue qu'en mai 1988, date à laquelle les autorités vietnamiennes ont annoncé qu'il était en instance de jugement.

Nguyen Chi Thien a passé plus de la moitié de sa vie en prison pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression sans user de violence.

Le père Le Thanh Que a été remis en liberté le 1^{er} septembre 1991. Ce prêtre catholique, arrêté le 12 décembre 1980 et accusé d'être un « contre-révolutionnaire », avait été

condamné en juin 1983 à quinze années d'emprisonnement. Il souffrirait de troubles psychologiques.

Doan Quoc Sy, écrivain, avait été arrêté en 1984 et accusé de « propagande antisocialiste ». Jugé en 1988, il avait été condamné à neuf ans d'emprisonnement, peine apparemment ramenée à huit ans par la suite. Il a été libéré le 4 novembre 1991.

Duong Thu Huong a été remise en liberté le 20 novembre 1991. Écrivain et dramaturge de renom, elle avait été arrêtée le 13 avril 1991 et incarcérée sans inculpation ni jugement, pour avoir, semble-t-il, tenté d'envoyer à l'étranger des documents sensibles.

Tout en saluant ces libérations, Amnesty International fait observer que ces personnes étaient détenues pour avoir exercé leurs droits fondamentaux. L'Organisation s'efforce de savoir si des conditions particulières ont été mises à ces libérations.

Plusieurs dizaines d'autres prisonniers politiques, dont bon nombre de prisonniers d'opinion de longue date, restent détenus dans les prisons vietnamiennes ou placés en résidence surveillée. Parmi eux figurent des écrivains, des membres de groupes religieux ou des professions libérales, ainsi que des personnes liées à l'ancien gouvernement de la République du Viêt-Nam (Sud Viêt-Nam). Amnesty International continue à réclamer la libération immédiate et sans condition de tous les prisonniers d'opinion, et exhorte les autorités vietnamiennes à faire en sorte que les procès des prisonniers politiques respectent les normes internationalement reconnues en matière d'équité.

ROYAUME-UNI

Une condamnation dans l'affaire de Broadwater Farm annulée en raison du caractère douteux des éléments de preuve

(Index AI : EUR 45/WU 05/91)

Amnesty International a accueilli avec satisfaction l'arrêt rendu par la Cour d'appel le 25 novembre, qui annule la condamnation à trente ans d'emprisonnement prononcée à l'encontre de Winston Silcott pour meurtre, émeute et rixe. Cette décision est intervenue après que la cour eut appris que le policier responsable de l'enquête avait falsifié les rapports de police ayant entraîné la condamnation.

La Cour d'appel a ajourné sa décision sur les condamnations prononcées à l'encontre d'Engin Raghip et Mark Braithwaite, les deux autres personnes accusées des mêmes faits. L'arrêt devrait être rendu dans les prochaines semaines.

L'Organisation a également réclamé une révision immédiate des autres condamnations basées uniquement sur des aveux recueillis après les émeutes qui avaient éclaté en novembre 1985 dans la cité de Broadwater Farm à Londres.

Winston Silcott, Engin Raghip et Mark Braithwaite ont été condamnés en mars 1987, sur la base d'aveux non corroborés, à la réclusion à perpétuité pour le meurtre du policier Keith Blakelock, pour émeute et pour rixe. Ils avaient été interpellés en même temps qu'environ 360 autres personnes.

En février 1989, Amnesty International avait mis en doute l'équité des procès qui avaient suivi ces troubles. Des suspects, dont certains étaient mineurs, avaient été placés au secret, sans aucune assistance légale, et interrogés en l'absence d'un avocat. Ils n'avaient pas été autorisés à rencontrer leur famille. Les policiers auraient amené par la ruse certains d'entre eux à signer des documents par lesquels ils renonçaient à leurs droits.

Amnesty International est préoccupée par le fait que des individus auraient fait des aveux sous la menace ou la contrainte. Un grand nombre de prisonniers ont affirmé qu'ils avaient reconnu des délits mineurs après avoir été menacés, entre autres, d'inculpation pour meurtre.

L'Organisation a mis en doute la régularité de condamnations basées sur des déclarations contestées et recueillies en l'absence d'un avocat. Elle a demandé aux

autorités de réexaminer le cas de toutes les personnes condamnées uniquement sur la base de leurs aveux. A la connaissance d'Amnesty International, 19 prisonniers ont été reconnus coupables d'infractions graves sur cette seule base. L'Organisation a en outre instamment prié le gouvernement britannique de mener une vaste enquête sur l'attitude générale de la police pendant l'enquête sur les troubles de Broadwater Farm. Au vu des nombreuses plaintes déposées par des détenus, Amnesty International s'est déclarée préoccupée par le comportement des policiers qui avait porté atteinte à l'équité des procès.

Lors de l'audience de la Cour d'appel, le 27 novembre, le ministère public a affirmé que, si la malhonnêteté apparente de l'officier de police chargé de l'enquête sur le meurtre avait été connue en 1987, les inculpations n'auraient pas été prononcées. Le procureur a déclaré : « Nous indiquons clairement que nous n'aurions pas poursuivi Raghip ni Braithwaite ni aucun autre des accusés si nous avions été informés de la malhonnêteté apparente de l'officier de police chargé de l'enquête. » L'accusation a reconnu que le commissaire Melvin était responsable du fait qu'Engin Raghip et Mark Braithwaite aient été privés de l'assistance d'un avocat.

ETHIOPIE ET ERYTHREE

Une délégation d'Amnesty International va se rendre en Éthiopie et en Érythrée

(Index AI : AFR 25/WU 05/91)

Des représentants d'Amnesty International doivent se rendre en Éthiopie et en Érythrée du 2 au 14 décembre 1991 pour s'entretenir de la situation des droits de l'homme avec les autorités d'Addis Abeba et d'Asmara.

La délégation sera conduite par Bacre Waly Ndiaye, un avocat sénégalais qui était jusqu'à une date récente vice-président du Comité exécutif international d'Amnesty International. Les représentants de l'Organisation souhaitent rencontrer des membres du gouvernement, tant en Éthiopie qu'en Érythrée. Ils s'entretiendront également avec d'autres responsables et d'autres personnes concernées des questions relatives aux droits de l'homme qui relèvent du mandat de l'Organisation.

Il s'agira des premiers entretiens d'Amnesty International avec le gouvernement transitoire de l'Éthiopie et avec le gouvernement provisoire de l'Érythrée, six mois après la chute du gouvernement du président Mengistu Haïlé-Mariam qui s'était rendu coupable depuis de nombreuses années de violations flagrantes des droits de l'homme. Des représentants de l'Organisation s'étaient rendus en juillet 1991 à Addis Abeba, à titre informel, pour rencontrer des prisonniers qui venaient d'être libérés et d'autres personnes.